

Prenons, pour exemple, le polysyllabe *confidentielle*. L'accent tonique affecte la dernière syllabe sonore EL; nous aurons donc le rythme principal binaire EL-LE, formé du temps fort EL et du faible LE; l'accent initial fournit à son tour le rythme binaire Con-Fi; enfin les syllabes Den-Ti se groupent naturellement en un dernier rythme binaire <sup>1</sup>.

Mais les mots d'une langue ne s'isolent les uns des autres que par abstraction; leur nature est d'être associés pour exprimer des jugements. De cette association naissent d'autres facteurs du rythme: pauses de toutes longueurs, tenues de certaines finales, mouvements de la voix. L'accent logique qui distingue les parties de la proposition, l'accent pathétique qui les coordonne dans l'unité de sentiment, et en poésie l'accent métrique, absorbent forcément l'accent tonique des mots secondaires qui n'expriment qu'une modalité de l'action.

Ne serait-ce pas détruire l'harmonie de ce vers limpide, que d'y conserver à chaque mot sa tonalité abstractive?

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Mais quels mots sont susceptibles d'être dépourvus d'accent tonique? Les prosodistes ne s'accordent pas à le définir. Ils négligent, me semble-t-il, de distinguer les mots selon qu'ils sont pris abstractivement, ou pris en fonction dans la phrase.

Admise cette distinction, il est vrai de dire qu'aucun mot, s'il

---

<sup>1</sup> — Régulièrement, et j'y viendrais s'il fallait pousser cette démonstration à la dernière rigueur, l'accent tonique placé en français sur la dernière syllabe sonore des mots exige que la division rythmique s'opère par la droite, c'est-à-dire par la fin du mot, les rythmes étant alors composés de faibles et de fortes. Ce procédé qui paraît si compliqué de prime abord est familier à notre oreille; il deviendra très simple pour le lecteur qui considérera que, dans la poésie chantée, les paroles sont à cheval sur les mesures, en sorte que la dernière syllabe du mot reçoit la première note de la mesure, c'est-à-dire le temps fort, et la pénultième, le temps faible de la mesure précédente; je parle de musique et de paroles raisonnablement composées. Voir la judicieuse remarque de l'abbé Cartaud, *op. cit.*, ch. III, §37.